



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

Patrimoine mondial dans la région Afrique

PRINCIPAUX RÉSULTATS : SECOND CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES



Le second cycle de soumission des rapports périodiques pour la région Afrique a été réalisé avec le soutien des :

États de la région Afrique parties à la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Un appui technique a été fourni par :

L'exercice a reçu le soutien financier de :

ICOMOS



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Nordic World Heritage Foundation
under the auspices of UNESCO



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Federal Department of Foreign Affairs FDFA



Ministry of Education, Culture and
Science of the Netherlands



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Publié en juin 2011 par le CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél. : 33 (0)1 45 68 15 71
Fax : 33 (0) 1 45 68 55 70
Courriel : wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'auteur est responsable du choix et de la présentation des faits figurant dans ce document, de même que des opinions qui s'y expriment, qui ne coïncident pas nécessairement avec celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

© UNESCO World Heritage Centre



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

Patrimoine mondial dans la région Afrique

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------|---|
| 2 | INTRODUCTION |
| 3 | LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AFRIQUE |
| 5 | MISE EN ŒUVRE DE L'EXERCICE DE RAPPORT PÉRIODIQUE POUR LA RÉGION AFRIQUE |
| 6 | MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LES ÉTATS PARTIES DE LA RÉGION AFRIQUE |
| 7 | MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA RÉGION AFRIQUE |
| 9 | MESSAGES AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL ET À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE |
| 10 | BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS |
| 12 | REMERCIEMENTS |

Lions dans la zone de conservation de Ngorongoro, Tanzanie
© UNESCO/Guy Debonnet



INTRODUCTION

Cette brochure présente les principaux résultats du second cycle de soumission des rapports périodiques pour la région Afrique. L'exercice a concerné les 44 États parties qui avaient ratifié la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972 et les 78 biens du patrimoine mondial qui étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial lors du lancement de l'exercice en janvier 2010.

Depuis l'adoption par le Comité du patrimoine mondial en 2002, du rapport sur le premier cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Afrique, cette région a enregistré plusieurs succès dans le domaine du patrimoine mondial. Ainsi, huit nouveaux États parties ont ratifié la Convention, quatre sites ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril, tous les sites ont des déclarations de valeur universelle exceptionnelle et 21 nouveaux sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, comme indiqué dans le tableau ci-contre.

| États parties à la Convention du patrimoine mondial | 2002 | 2007 | 2011 | Évolution |
|---|------|------|------|-----------|
| | 37 | 44 | 45 | +21,6 % |
| Biens | 57 | 74 | 78 | +34,5 % |
| • Culturels | 25 | 38 | 42 | +68 % |
| • Naturels | 30 | 33 | 32 | +6,7 % |
| • Mixtes | 2 | 3 | 4 | - |
| États parties ayant au moins un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial | 23 | 28 | 30 | +30,4 % |
| États parties avec Liste indicative | 25 | 35 | 37 | +48 % |

La région Afrique, où sont recensés moins de 9 % de la totalité des biens du patrimoine mondial, demeure cependant sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Dans le même temps, les sites africains constituent 41 % de la Liste du patrimoine mondial en péril. Plusieurs d'entre eux sont situés dans des zones de conflit et de post-conflit, d'où le caractère très spécifique des problèmes de conservation et de protection qui s'y posent.

Les résultats et les conclusions du second cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Afrique devraient être envisagés et compris non seulement comme une réponse aux exigences du Comité du patrimoine mondial, mais aussi comme une contribution de la région Afrique aux réflexions menées actuellement au sujet de l'avenir de la Convention du patrimoine mondial à l'approche de son 40^e anniversaire.

Pour obtenir plus d'informations et télécharger le rapport périodique dans son intégralité, veuillez consulter le site suivant :

whc.unesco.org/fr/sessions/35COM.

◀ Scène de rue sur l'île de Gorée, Sénégal

▼ Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha, Madagascar



© Ole Søe Eriksen



© Evergreen

LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AFRIQUE



Les premières propositions d'inscription de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial datent de 1978, avec l'inscription de 4 biens (sur un total de 13 propositions d'inscription) sur la Liste. Les quatre biens inscrits en 1978 sont les suivants : l'Île de Gorée (Sénégal), la Zone de conservation de Ngorongoro (République Unie de Tanzanie), les Églises creusées dans le roc de Lalibela (Éthiopie), et le Parc national du Simien (Éthiopie). Depuis cette date, 74 nouveaux biens du patrimoine mondial ont été inscrits sur la Liste. Les 42 biens culturels, 32 biens naturels et 4 biens mixtes situés à ce jour dans la région Afrique représentent moins de 9 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui, en mai 2011, en comptait 911.

Biens culturels

Les biens culturels sont inscrits en application des critères qui les décrivent comme représentant un « *chef-d'œuvre du génie créateur humain* » (critère i), témoignant « *d'un échange d'influences considérable* » (critère ii), ou apportant un « *témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation* » (critère iii). D'autres offrent « *un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique* » (critère iv), souvent situés dans un contexte spectaculaire « *d'établissement humain traditionnel, d'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer* » (critère v) et « *associés à des événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances* » (critère vi).

Certains biens culturels africains comportent des éléments archéologiques et sont uniques en ce qu'en même temps, ils témoignent d'activités humaines et de civilisations anciennes dans ces domaines, ils demeurent une réalité très présente dans la vie quotidienne des communautés qui vivent à l'intérieur et aux alentours

de ces biens, et contribuent à leur revitalisation spirituelle et culturelle. Leur signification n'a cessé d'évoluer au fil des siècles pour s'adapter aux modes de vie successifs, tout en servant de marqueurs historiques de l'identité, de l'appartenance religieuse et de l'appartenance nationale. Sur les 42 biens culturels de la région Afrique, deux sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril : les *Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara* (République Unie de Tanzanie) et les *Tombeaux des rois du Buganda à Kasubi* (Ouganda).

Biens naturels

Les 32 biens naturels du patrimoine mondial situés dans la région Afrique représentent une superficie totale de 28 720 049 hectares (287 200 km²). Ces biens du patrimoine naturel sont des aires « *d'une beauté naturelle exceptionnelle* » (critère vii), « *des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre* » (critère viii), « *des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours* »

(critère ix) et contiennent « *les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la biodiversité biologique* » (critère x). Les biens naturels dans la région, d'une grande diversité, comprennent des montagnes, des déserts, des littoraux maritimes, des forêts, des savanes, des zones humides, des lacs et des réseaux fluviaux. Ils

- ▶ Réserve de faune à okapis, République démocratique du Congo
- ▼ Robben Island, Afrique du Sud





▲ Sanctuaire Binu, Falaises de Bandiagara (pays dogon), Mali

© Martin Gray

revêtent une grande importance de par la biodiversité, souvent de nature endémique, qu'ils renferment. Ils sont aussi des témoignages uniques des changements survenus dans les caractéristiques géologiques et biologiques de la Terre.

Bon nombre de ces biens sont de plus en plus menacés par les conflits armés et les pressions dues au développement. Actuellement, 12 des 32 biens naturels en Afrique (38 %) sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Biens mixtes

L'inscription des quatre biens mixtes de la région Afrique répond à des critères qui conjuguent notamment le génie créateur humain et des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique remarquables, qui contribuent à la compréhension de l'histoire de la Terre.

Cette catégorie de biens représente 5 % des biens inscrits en Afrique et 14 % de leur nombre total dans le monde. Ces biens sont répartis dans toute la région : l'*Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda* (Gabon), les *Falaises de Bandiagara (pays Dogon)* (Mali), la *Zone de conservation de Ngorongoro* (République Unie de Tanzanie), et l'*uKhahlamba/ Parc du Drakensberg* (Afrique du Sud). Ces biens couvrent de multiples utilisations des sols et contiennent des espèces endémiques de faune et de flore. La répartition géographique des biens est représentative de la riche mosaïque des paysages africains, allant de falaises et de plateaux sablonneux, d'un grand intérêt archéologique et géologique, où se conjuguent éléments architecturaux, diversité biologique et peintures rupestres historiques, à des forêts tropicales ombrophiles denses et parfaitement conservées et des environnements de savane relique qui renferment la trace du passage successif des différents peuples ayant vécu dans ces environnements.

Liste du patrimoine mondial en péril dans la région Afrique

| Groupe sous-régional | État partie | Nom du bien | Année d'inscription sur la Liste du PM en péril | |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|---|------|
| Sous-région Afrique centrale (7N) | République centrafricaine | Parc national du Manovo-Gounda St Floris (N) | 1997 | |
| | République démocratique du Congo | Parc national de la Garamba (N) | 1996 | |
| | | Parc national de Kahuzi-Biega (N) | 1997 | |
| | | | Réserve de faune à okapis (N) | 1997 |
| | | | Parc national de la Salonga (N) | 1999 |
| | | | Parc national des Virunga (N) | 1994 |
| | | Madagascar | Forêts humides de l'Atsinanana (N) | 2010 |
| Sous-région Afrique de l'Ouest (4N) | Côte d'Ivoire | Parc national de la Comoé (N) | 2003 | |
| | Guinée/Côte d'Ivoire | Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (N) | 1992 | |
| | Niger | Réerves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (N) | 1992 | |
| | Sénégal | Parc national du Niokolo-Koba (N) | 2007 | |
| Sous-région Afrique de l'Est (2C+1N) | Éthiopie | Parc national du Simien (N) | 1996 | |
| | République Unie de Tanzanie | Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara (C) | 2004 | |
| | Ouganda | Tombes des rois du Buganda à Kasubi (C) | 2010 | |

C = Bien culturel

N = Bien naturel

MISE EN ŒUVRE DE L'EXERCICE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR LA RÉGION AFRIQUE

La stratégie de mise en œuvre du second cycle de soumission de rapports périodiques pour la région Afrique s'est déroulée en plusieurs étapes :

Atelier d'information sur la préparation des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (Dar-es-Salaam, République Unie de Tanzanie, 2-4 mars 2009)

19 États parties ne possédant ni déclaration de valeur universelle exceptionnelle, ni déclaration de valeur ont été formés à la rédaction de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle.

Formation du coordonnateur régional et de mentors (Paris, France, 10-11 septembre 2009)

Un coordonnateur régional et quatre mentors originaires de chacune des quatre sous-régions de la région Afrique ont été formés pour apporter un soutien technique et faciliter le processus tout au long de son déroulement.

Réunion de lancement du second cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique (Dakar, Sénégal, 20-22 janvier 2010)

La réunion de lancement a rassemblé les points focaux nationaux de la région Afrique. Elle a donné lieu à la préparation et à l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'exercice de rapports périodiques et des activités de suivi.



© UNESCO/Ishanlosem Odiata

Réunion sous-régionale pour les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et les petits États insulaires anglophones (Nairobi, Kenya, 4-6 mai 2010)

La réunion a souligné le besoin de reconnaissance, de documentation et de formalisation des systèmes de gestion traditionnels, qui apparaît comme l'une des principales conclusions du rapport final de l'exercice de rapport périodique. Les points focaux nationaux se sont déclarés prêts à apporter leur contribution à une révision ultérieure des *Orientations* à cet égard.



© UNESCO/Jumko Okahashi

Réunion sous-régionale pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre et les petits États insulaires francophones (Yaoundé, Cameroun, 21-23 juin 2010)

Les menaces spécifiques auxquelles sont exposés des biens du patrimoine mondial dans des zones de conflit et de post-conflit, ainsi que la nécessité d'impliquer les communautés locales et les populations autochtones dans la conservation, la protection et la gestion du patrimoine mondial ont été les principales conclusions du rapport final.

Réunion sous-régionale pour les États de l'Afrique australe (Windhoek, Namibie, 8-10 septembre 2010)

La coexistence difficile du patrimoine mondial et des besoins de développement a été évoquée comme une question clé pour la sous-région, et présentée comme la quatrième conclusion principale du Rapport périodique pour la région Afrique. Les participants ont également proposé que soit créée une plate-forme permettant un échange d'idées sur cette question de façon que les points de vue des États africains soient pris en considération dans les débats en cours sur l'avenir de la *Convention*.



© UNESCO/Jumko Okahashi

Atelier d'analyse et de synthèse de l'exercice de rapport périodique (Mombasa, Kenya, 29-30 octobre 2010)

L'atelier a rassemblé le coordonnateur régional et les mentors sous-régionaux ainsi que les partenaires techniques, afin de définir la méthodologie d'analyse et de synthèse des résultats de l'exercice de rapport périodique.

Réunion régionale finale (Dôme de Vreddefort, Afrique du Sud, 14-17 février 2011)

La réunion finale a rassemblé les points focaux de la région, et a réitéré les préoccupations et les recommandations formulées lors des réunions sous-régionales et a décidé des principaux messages à transmettre au Comité du patrimoine mondial et à la communauté internationale.

◀ Visite à Heroes' Acre lors de la réunion sous-régionale à Windhoek, Namibie

◀◀ Réunion de lancement à Dakar, Sénégal

◀◀◀ Travail de groupe lors de la réunion finale régionale, Dôme de Vreddefort, Afrique du Sud

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LES ÉTATS PARTIES DE LA RÉGION AFRIQUE

La Section I du questionnaire de soumission des rapports périodiques concerne la mise en œuvre de la *Convention* à l'échelon national. L'analyse des informations communiquées par les États parties a fait ressortir les principaux points suivants :

Des **cadres juridiques** qui, bien souvent, comportent des similitudes et concernent plusieurs secteurs, sont en place pour assurer la protection du patrimoine mondial dans la région. Toutefois, dans bien des cas, ces cadres juridiques sont inadaptés et/ou obsolètes et les États parties indiquent que les capacités de mise en œuvre et d'application sont limitées. Il est généralement admis qu'une mise à jour périodique de la législation est indispensable pour

faire face à de nouveaux défis et améliorer la protection des sites du patrimoine culturel et naturel. La prise en compte de la *Convention* dans les législations nationales applicables, la mise à jour et l'harmonisation des législations nationales (si besoin est) et sa traduction dans la ou les langues locales, facilitera son intégration dans le cadre général de la planification nationale. Il est important que les institutions nationales responsables de la mise en œuvre de la *Convention* aient connaissance des autres législations nationales susceptibles d'être applicables à la protection du patrimoine (telles que textes de loi en matière d'urbanisme, d'exploitation forestière, d'exploitation minière, de planification de l'environnement, etc.) pour garantir la meilleure protection possible de biens du patrimoine. Il est nécessaire de mettre en correspondance ces législations complémentaires et la législation propre à la protection du patrimoine afin d'assurer une protection complète, d'identifier les lacunes et de procéder aux révisions nécessaires.

instaurer et gérer des projets de nature à la fois à contribuer à la conservation des biens et à fournir des moyens d'existence aux communautés locales.

Des **inventaires** du patrimoine culturel et naturel dans la région, qui servent de base à l'élaboration des **Listes indicatives nationales**, n'ont été dressés que par un nombre modeste d'États parties. Bien que 37 États parties déclarent posséder des Listes indicatives, la quasi-totalité des États parties de la région prévoient de mettre à jour leurs Listes indicatives dans les six prochaines années. Les inventaires nationaux et les Listes indicatives doivent être complétés et mis à jour régulièrement, conformément aux orientations fixées. La mise à jour des Listes indicatives devrait être effectuée en tenant compte des initiatives d'harmonisation régionale, ainsi que des analyses thématiques et des analyses des lacunes réalisées par l'ICOMOS et l'UICN. Le nombre de propositions d'inscription pour la région Afrique peut être accru grâce à une simplification constante de la procédure d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial, qui est également considérée comme s'inscrivant dans le cadre de la stratégie générale de sensibilisation.

Les **ressources financières** allouées à la conservation et à la protection du patrimoine mondial proviennent, pour l'essentiel, des budgets publics nationaux. Après sa création en 2006, le **Fonds pour le patrimoine mondial africain** a joué un rôle croissant en complément du financement des États parties. Il existe toutefois une forte dépendance vis-à-vis du financement international dans l'ensemble de la région.



© Ole Soe Eriksen

▲ Southern Namib Erg, Namibie

▼ Tombouctou, Mali



© Serge Nègre

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA RÉGION AFRIQUE

La Section II du questionnaire de soumission des rapports périodiques concerne les biens du patrimoine mondial situés dans la région, et les informations sont fournies par les gestionnaires des sites du patrimoine mondial. Les États parties indiquent que les biens du patrimoine mondial situés en Afrique sont, en général, dans un état de conservation satisfaisant. Quelques biens exigent une attention particulière, en particulier les 14 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.



▲ Prêtre et son élève, Eglises creusées dans le roc de Lalibela, Ethiopie

De nombreux facteurs ont une incidence sur les biens de la région Afrique, et ils sont plus souvent négatifs que positifs dans le cas tant des biens naturels que des biens culturels. D'une façon générale, les biens du **patrimoine naturel** sont particulièrement exposés aux effets négatifs d'une utilisation/modification des ressources biologiques, des utilisations sociales/culturelles du patrimoine, d'autres activités humaines (activités illicites et destruction délibérée du patrimoine), de phénomènes écologiques soudains et d'événements météorologiques extrêmes, d'espèces envahissantes/étrangères ou surabondantes, et de la pollution. Les **biens culturels** sont généralement affectés essentiellement par les facteurs locaux influant sur les structures physiques, les utilisations sociales/culturelles du patrimoine, la pollution, des phénomènes écologiques ou géologiques soudains,

d'autres activités humaines (activités illicites et destruction délibérée du patrimoine), les infrastructures de transport, l'utilisation/modification des ressources biologiques et le changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes (biens mixtes et paysages culturels en particulier). D'une manière générale, l'extraction de ressources physiques est un facteur de risque aggravant dans le cas d'un nombre croissant de biens, avec des effets potentiels évidents sur l'authenticité/intégrité et la valeur universelle exceptionnelle. Le changement climatique est considéré comme une menace potentielle non négligeable, ses effets devenant de plus en plus problématiques pour bon nombre de biens. Les facteurs gestionnels et institutionnels ont des effets positifs dans le cas de presque tous les biens, ce qui constitue un progrès manifeste par rapport au premier cycle de rapports périodiques. Cela est probablement dû à l'impact des programmes régionaux (Afrique 2009 en particulier) sur la conservation et la gestion.

Les systèmes de gestion traditionnels, qui sont reconnus et jugés appropriés par les États parties pour gérer les biens du patrimoine mondial, ont toujours été appliqués dans la région Afrique. Un problème majeur auquel sont confrontés les États parties de la région consiste à mettre en place les méthodes et cadres de documentation des systèmes de gestion traditionnels et à relier ceux-ci aux plans de gestion existants du patrimoine mondial.



▲ Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda, Gabon



© DPC, Burkina Faso

▲ Ruines de Loropéni, Burkina Faso

▼ Monts Rwenzori, Ouganda



© Kim S. Gjerstad

L'analyse des rapports relatifs aux 78 biens du patrimoine mondial que compte la région met en lumière les points suivants :

La situation en matière de **limites des biens et de zones tampons** s'est améliorée par rapport au premier cycle de soumission de rapports périodiques, en particulier pour les biens culturels. Des insuffisances persistantes dans la définition des limites et des zones tampons sont signalées, et certains biens possèdent des zones tampons non encore soumises au Comité du patrimoine mondial. Les pressions liées au développement et la coexistence du patrimoine et du développement soulèvent de plus en plus de problèmes en Afrique, qui vont souvent de pair avec des limites et des zones tampons mal définies, non approuvées ou inexistantes.

Les cadres juridiques, qui servent de base aux **mesures de protection**, sont reconnus par les gestionnaires de sites, mais souvent jugés inadéquats. Les capacités de mise en œuvre et d'application de ces cadres pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle et les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, en particulier des biens naturels, sont généralement jugées insuffisantes. Les activités illégales et la destruction délibérée de biens du patrimoine sont des problèmes auxquels se heurtent la gestion et la conservation du patrimoine mondial quasiment partout dans la région. La capacité des cadres juridiques actuels à mettre un terme aux projets de développement et aux opérations extractives affectant directement ou non des biens du patrimoine mondial est sérieusement mise en doute.

Au niveau des biens, les **ressources financières et humaines** restent

insuffisantes pour répondre aux besoins de la gestion et de la conservation, ce qui pourrait avoir des effets sur la valeur universelle exceptionnelle des biens et leur intégrité/authenticité. Une amélioration est à noter concernant la garantie d'un montant minimum de fonds pour les activités de gestion et les besoins en ressources humaines, mais, s'agissant des activités de conservation, les financements nécessaires font défaut. Les redevances payées par les visiteurs contribuent aux budgets de conservation, notamment dans les biens naturels, mais le recours au financement international est globalement important, ce qui n'est pas tenable à long terme. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain pourrait s'employer plus activement à répondre aux besoins financiers des biens africains du patrimoine mondial.

Le **niveau d'engagement des industries/acteurs commerciaux locaux**, ainsi que des populations locales, et les avantages pour ces populations, sont qualifiés tout au plus de médiocres ou faibles. Les communautés locales sont parfois impliquées dans les questions de gestion, mais rarement dans la prise de décisions. L'implication des groupes autochtones, s'il y a lieu, est souvent médiocre. Les communautés locales et les populations autochtones ne semblent guère bénéficier des avantages sociaux et économiques potentiellement générés par les biens. La participation des industries/acteurs commerciaux locaux et des propriétaires fonciers pourrait améliorer la situation socioéconomique des populations locales, et pourrait aussi avoir des effets bénéfiques en ce qui concerne les pressions liées au développement qui sont rapportées dans un nombre élevé de biens.

MESSAGES AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL ET À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE



Engagement des communautés et avantages du patrimoine mondial :

Les systèmes de gestion traditionnels facilitent considérablement la conservation, la protection et la gestion de biens du patrimoine mondial dans la région, et les communautés locales et les populations autochtones devraient être étroitement associées à ces activités en vue de garantir la durabilité à long terme des sites. Qui plus est, leur participation devrait se traduire par des avantages économiques et sociaux tangibles, ce qui implique aussi un engagement accru de la part des acteurs du secteur privé en tant que partenaires dans la gestion et la conservation efficaces du patrimoine mondial. Les universités régionales devraient se voir confier un rôle essentiel dans le développement de programmes de recherche sur le patrimoine mondial, auxquels devraient participer les communautés locales et les populations autochtones en tant que sujets, chercheurs et bénéficiaires ultimes des résultats de ces recherches.

Reconnaissance, formalisation et documentation des systèmes de gestion traditionnels : Les systèmes traditionnels de connaissances et de

gestion ont immensément contribué à la survie des biens du patrimoine et il est nécessaire de les documenter, de les formaliser et d'assurer leur parfaite harmonisation avec les mécanismes de gestion existants déjà approuvés pour les biens du patrimoine mondial. La documentation de biens dans la région doit aller au-delà des inventaires de base et reposer sur des recherches menées à tous les niveaux et en tenant compte des lacunes identifiées lors d'activités antérieures.

Patrimoine mondial et besoins de développement :

La région Afrique connaît actuellement une évolution considérable en matière de développement. Il est urgent que des solutions soient apportées, à l'échelon politique et à l'échelon opérationnel, aux problèmes de gestion et de conservation du patrimoine mondial résultant des pressions liées au développement dans la région. Les études d'impact sur l'environnement conduites en lien avec des projets de développement et d'utilisation de ressources matérielles doivent porter une attention particulière aux incidences de ces activités sur les biens du patrimoine. Une réunion spéciale sur la coexistence du patrimoine mondial, des activités de développement et de l'extraction des ressources physiques dans la région Afrique devrait être organisée. Il est nécessaire que les gouvernements des États de la région adoptent une stratégie plus rationnelle en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de parvenir à un meilleur équilibre entre la conservation du patrimoine et les besoins de développement.

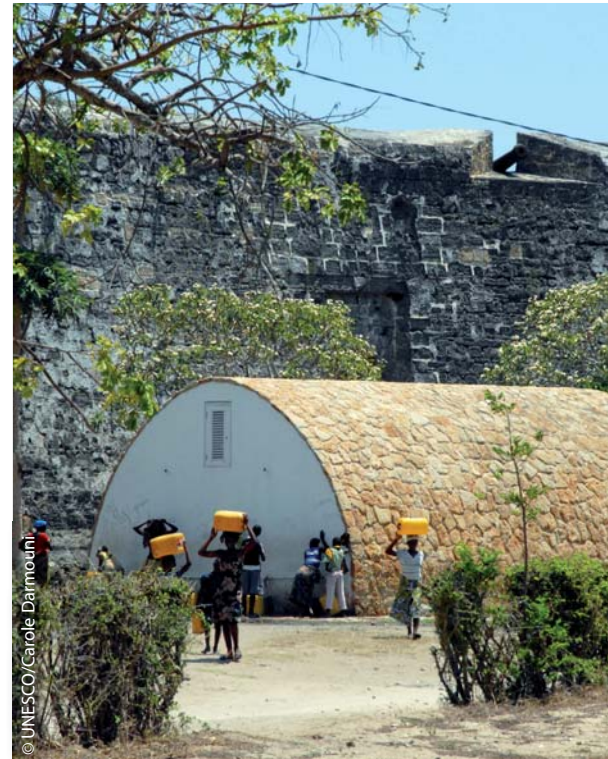
Le Patrimoine mondial dans des zones de conflit et de post-conflit :

Il est essentiel d'accorder une attention et une assistance particulières aux

États parties touchés par un conflit afin de créer et de mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour garantir la conservation, la protection et la gestion du patrimoine. Ces mesures auront aussi des effets bénéfiques pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, puisque la majorité des 14 biens inscrits sur cette liste en Afrique sont situés dans des zones de conflit ou de post-conflit. Des recommandations doivent être formulées et des efforts déployés en coordination avec les organismes politiques de la région qui contribuent au rétablissement de la paix dans les pays concernés, afin d'assurer la protection appropriée des biens en cause et leur conservation à long terme.

▼ Port de la ville de pierre de Zanzibar, Tanzanie

▼ Citerne d'eau, l'île de Mozambique, Mozambique



BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



© UNESCO/Lazare Eloundou

▼▼▲ Tombeaux des rois du Buganda à Kasubi, Ouganda (avant et après mars 2010)



© UNESCO/Lazare Eloundou



© UNESCO/Lazare Eloundou

► Sensibilisation des communautés aux forêts humides d'Atsinanana, Madagascar

Mobilisation des communautés

La participation des communautés locales à la gestion des sites est reconnue par les États parties comme essentielle pour l'application des législations en vigueur, la conservation des sites et la documentation des pratiques de gestion traditionnelles. Les systèmes d'apprentissage traditionnels disparaissent progressivement, ce qui se traduit par une discontinuité dans les techniques, connaissances et compétences locales. Il faut combler cette lacune de toute urgence, car ces systèmes de savoir sont cruciaux pour assurer des pratiques de conservation efficaces, et les jeunes membres des populations locales doivent être impliqués. Il est fortement recommandé d'assurer une formation sur place tant pour le personnel des sites que

pour les membres des communautés locales sur les lieux et à proximité des biens. Le renforcement des capacités doit prendre en compte les avantages socioéconomiques directs de la conservation du patrimoine pour les communautés, en affrontant le dilemme que constitue le choix à faire entre les avantages procurés par de grands projets de développement et les avantages à long terme découlant de mesures de conservation.

Préparation aux risques

Les graves dégâts causés en 2010 par un incendie aux *Tombeaux des rois du Buganda*, en Ouganda, mettent en évidence l'importance de la préparation aux risques. Les éventuelles conséquences d'incendies, d'inondations, de tremblements de



© UNESCO/Bénédicte Ledericq

terre, d'une instabilité politique etc., sont des risques auxquels il faut se préparer et qui doivent être pris en considération dans la planification à moyen et long terme. La préparation aux risques devient aussi de plus en plus importante à mesure que le changement climatique pose de nouveaux défis en termes de conservation et de gestion des biens. Les efforts de renforcement des capacités à cet égard doivent faire appel à la participation pleine et entière des communautés locales.

Application des cadres législatifs et des politiques

Les moyens d'appliquer et de faire respecter les cadres législatifs doivent être renforcés. Au niveau législatif et politique national, il est absolument indispensable de revoir les cadres existants à la lumière des problèmes que rencontre actuellement la gestion du patrimoine. Les capacités de mise en œuvre des cadres législatifs et des mesures de sécurité doivent être renforcées avec la pleine participation des organes de sécurité et des communautés locales.

Conservation

Les capacités de suivi et de réalisation d'interventions visant à empêcher que les biens se détériorent et perdent leur valeur doivent être renforcées, et ce d'autant plus que les effets du changement climatique créent de nouveaux problèmes de conservation. Des équipes professionnelles pluridisciplinaires doivent être constituées pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Les universités et les centres de recherche doivent être impliqués pour assurer des formation/études certifiées en matière

de conservation du patrimoine, axées sur les besoins du patrimoine mondial. Les gestionnaires de site doivent être dotés des moyens leur permettant d'appliquer comme il convient les résultats des recherches de haut niveau effectuées sur des biens du patrimoine mondial à des fins de gestion. Le personnel des sites doit en outre être capable d'effectuer des recherches de niveau peu élevé propres à faciliter la prise de décisions en matière de gestion, sur la base de faits scientifiques. En dehors de ce qui doit être fait au niveau institutionnel, les communautés locales et autochtones peuvent jouer un rôle considérable dans la conservation des biens du patrimoine mondial s'appuyant sur des pratiques ancestrales.

Questions diverses

Des besoins existent aussi touchant l'éducation, l'interprétation des sites, la promotion, la gestion des visiteurs et le tourisme. Les questions liées à la sortie d'un conflit et au genre dans la gestion des biens du patrimoine naturel et culturel de la région sont aussi importantes. La création de réseaux sous-régionaux de coopération entre les gestionnaires de site pourrait améliorer considérablement les processus de renforcement des capacités.

Prochaines étapes

Il sera procédé à une analyse plus poussée des résultats des rapports périodiques en vue de l'élaboration d'un plan d'action détaillé et susceptible d'être mis en œuvre, comprenant des analyses sous-régionales ainsi que des recherches et des analyses plus approfondies touchant les principales questions qui y sont recensées. Le plan d'action devra être élaboré avec la pleine participation des États parties afin que ces derniers puissent prendre en charge le processus de sa mise en œuvre.

Le plan d'action pour la région sera présenté, avec les propositions de programmes régionaux Africa 2020 et Africa Nature, à la 36^e session du Comité du patrimoine mondial en 2012.



▲ Réunion de consultation dans la vieille ville de Djenné, Mali

▼ Parc national de Kahuzi-Biega, République démocratique du Congo



© UNESCO/Guy Debonnet

REMERCIEMENTS

Le Centre du patrimoine mondial souhaite exprimer sa gratitude aux États parties de la région Afrique ayant participé à cet exercice, pour la diligence, les efforts, l'engagement permanent et l'assiduité au travail dont ils ont fait preuve pour le mener à bonne fin.

Le Centre du patrimoine mondial exprime sa reconnaissance aux Gouvernements du Sénégal, du Kenya, du Cameroun, de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour l'hospitalité chaleureuse et généreuse qu'ils ont réservée aux participants des diverses réunions régionales et sous-régionales qu'ils ont accueillies. Il salue tout particulièrement l'initiative spéciale qu'a prise le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en dehors du Plan d'action de Dakar, en accueillant une réunion de la sous-région Afrique australe en mars 2010.

Le second cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Afrique a été possible grâce aux généreuses contributions financières des Gouvernements de la Suisse, des Pays-Bas, de la Norvège et de la France et du Fonds pour le patrimoine mondial africain.

Le Centre du patrimoine mondial adresse ses remerciements aux organisations consultatives auprès du Comité du patrimoine mondial – le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) – pour leur soutien continu et leur participation active tout au long de l'exercice.

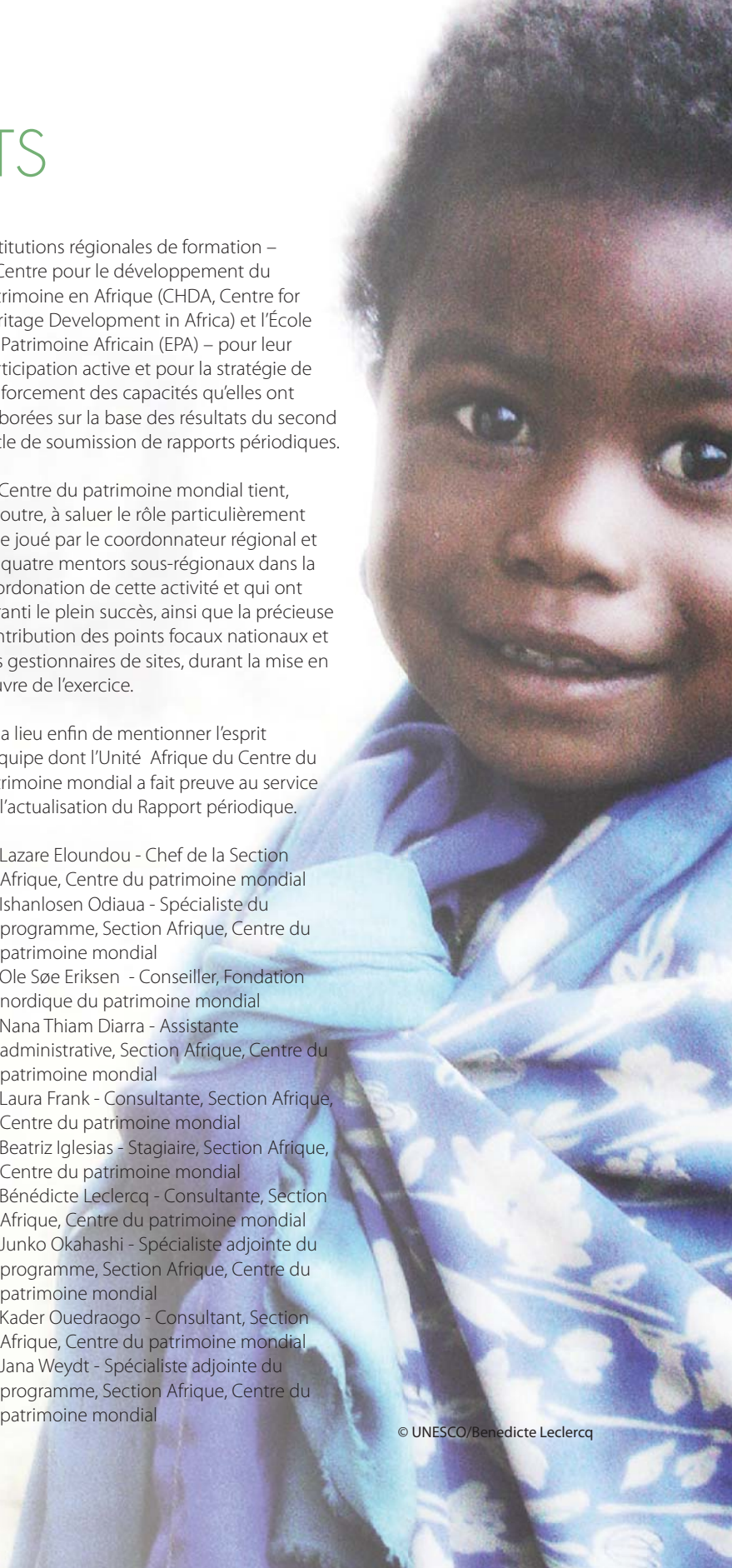
Il tient à remercier tout spécialement la Fondation nordique du patrimoine mondial qui a fourni son assistance technique durant la totalité de l'exercice et a, en particulier, apporté sa contribution inestimable à la mise en forme définitive de l'analyse des données recueillies dans le Questionnaire de rapport périodique et du rapport final. Sa reconnaissance va également aux

institutions régionales de formation – le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA, Centre for Heritage Development in Africa) et l'École du Patrimoine Africain (EPA) – pour leur participation active et pour la stratégie de renforcement des capacités qu'elles ont élaborées sur la base des résultats du second cycle de soumission de rapports périodiques.

Le Centre du patrimoine mondial tient, en outre, à saluer le rôle particulièrement utile joué par le coordonnateur régional et les quatre mentors sous-régionaux dans la coordination de cette activité et qui ont garanti le plein succès, ainsi que la précieuse contribution des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites, durant la mise en œuvre de l'exercice.

Il y a lieu enfin de mentionner l'esprit d'équipe dont l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial a fait preuve au service de l'actualisation du Rapport périodique.

- Lazare Eloundou - Chef de la Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Ishanlosen Odiaua - Spécialiste du programme, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Ole Søre Eriksen - Conseiller, Fondation nordique du patrimoine mondial
- Nana Thiam Diarra - Assistante administrative, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Laura Frank - Consultante, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Beatriz Iglesias - Stagiaire, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Bénédicte Leclercq - Consultante, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Junko Okahashi - Spécialiste adjointe du programme, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Kader Ouedraogo - Consultant, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial
- Jana Weydt - Spécialiste adjointe du programme, Section Afrique, Centre du patrimoine mondial





COUVERTURE

La grande mosquée de la vieille ville de Djenné, Mali

© UNESCO/Lazare Eloundou

Atoll d'Aldabra, Seychelles

© Janske van de Crommenacker

Forêts sacrées de kayas des Mijikenda, Kenya

© Bakonirina Rakotomamonjy

Sterne diamant, Atoll d'Aldabra, Seychelles

© Janske van de Crommenacker

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Construction de logements à Koutammakou, le pays des Batammariba, Togo

© Thierry Joffroy

Pingouins des aires protégées de la région florale du Cap, Afrique du Sud

© UNESCO/Leila Maziz

Bâtiment de style colonial portugais, île de Mozambique

© UNESCO/Jana Weydt

Églises creusées dans le roc de Lalibela, Éthiopie

© UNESCO/Lazare Eloundou

Enfant dans la vieille ville de Djenné, Mali

© UNESCO/ Hana Aouak

Phaéton à bec jaune, Atoll d'Aldabra, Seychelles

© Janske van de Crommenacker

Lemurien Sifaka, forêts humides d'Atsinanana, Madagascar

© IUCN/Geoffroy Mauvais

Sculpture de vache au Palais royaux d'Abomey, Bénin

© UNESCO/Lazare Eloundou

Bénitier des mangroves, Atoll d'Aldabra, Seychelles

© Philip Haupt





Cette brochure a été réalisée grâce à la généreuse contribution du Gouvernement norvégien, par le biais de la Direction du patrimoine culturel